

Objectifs

Objectif 3.I Promouvoir un accueil du public et une offre de loisirs durables

Compte tenu de la fréquentation importante des îles de Port-Cros et Porquerolles, l'aménagement des sites et l'information du public doivent permettre l'accueil du plus grand nombre dans les limites imposées par la préservation du caractère et du patrimoine naturel. Ainsi, l'offre de découverte des patrimoines doit être complétée et la transmission de l'information, notamment par la signalétique doit être rationalisée et modernisée.

A Port-Cros, 60 % des visiteurs savent qu'ils arrivent dans un coeur de parc national, mais seuls 40 % ont conscience d'être dans un espace protégé à Porquerolles. Le renouvellement d'une signalétique visible et efficace est une priorité de la charte. A terre, les entrées de parc et l'information qui s'y rapportent doivent être mieux marquées et plus attractives pour le visiteur. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être mises à profit pour faciliter la mise à jour de l'information et la rendre plus dynamique. En mer, l'intégration dans les systèmes GPS des plaisanciers, d'informations géolocalisées sur la réglementation, les précautions particulières à prendre pour la préservation des milieux et des espèces et sur la diversité des offres de découverte, devrait constituer une avancée importante pour mieux préserver les coeurs marins et en favoriser une découverte respectueuse.

L'amélioration de l'offre de découverte des coeurs doit être guidée par les principes généraux suivants :

- respect de la sensibilité des sites par les activités de découverte proposées
- structuration d'itinéraires de découverte valorisant les patrimoines naturel, culturel et paysager
- réversibilité et compatibilité des équipements avec le caractère des lieux
- intégration paysagère des équipements gradient de naturalité des aménagements en partant des espaces déjà artificialisés des villages vers les espaces naturels les plus éloignés.
- prise en compte des attendus d'une fréquentation hors saison dans la conception de l'offre et des équipements
- gradient de naturalité des aménagements en partant des espaces déjà artificialisés des villages vers les espaces naturels les plus éloignés.
- prise en compte des attendus d'une fréquentation hors saison dans la conception de l'offre et des équipements

La structuration et la promotion d'une offre alternative au tourisme balnéaire et estival, qui limiteraient la concentration des visiteurs dans l'espace et dans le temps, doit être l'axe moteur du nouveau mode de développement des îles. Comme pour la marque « Esprit parc national », cette mesure qui s'applique également aux coeurs et concourt de façon indirecte à promouvoir un accueil

durable du public, est développée dans la partie 4 de la charte.

2 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.I.2 Améliorer la mise	• Organisation et	• Participation à	• Offices de tourisme,

Objectifs

<p>en réseau des différents lieux et acteurs de l'accueil sur les îles.</p> <p>Il s'agit notamment d'inscrire les deux Maisons de Parc des îles dans un réseau</p> <p>structuré de points d'information à l'échelle de l'aire d'adhésion.</p>	<p>animation du réseau sur les îles étendu aux relais d'information sur le continent</p> <ul style="list-style-type: none">• Transmission d'informations régulières pour les personnes relais• Proposition des relais sur le continent• Intégration des informations coeurs de parc sur les supports communaux d'édition, de signalétique et sur les bornes d'information numériques	<p>l'animation du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none">• Maisons de la nature• Associations et établissements relais d'information, etc.
--	--	------------------------------	--

Référence ID de l'article : #5195

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 08:05